



ORDRE DU JOUR

HOMMAGE À PIERRE ODY

00-DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

01-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2017

02-DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°35/2017 : Un marché à procédure adaptée est passé avec la société SMACL ASSURANCE pour un montant de 20 221.21 € afin d'assurer la commune pour ses dommages aux biens à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Décision n°36/2017 : Un marché à procédure adaptée est passé avec le cabinet 2CCOURTAGE (courtier) et CFDP Assurances (porteur du risque et gestion des sinistres) pour un montant total de 1 604.79€ afin d'assurer la protection juridique de la commune de Semoy, de ses agents, anciens agents, élus, délégués et anciens élus. L'option maître d'ouvrage a également été retenue. Le marché cours à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Décision n°37/2017 : Un marché à procédure adaptée est passé avec la SA GRAS SAVOYE (gestionnaire des sinistres et des primes) et CNP ASSURANCES (tenant du risque) afin d'assurer les risques statutaires de la commune. Le marché cours à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Les garanties choisies sont les suivantes :

-Décès avec un taux de 0.18%

-Accident de travail et maladies professionnelles – franchise 20 jours – au taux de 1.45%

-Congés longue maladie et congés longue durée à un taux de 1.3%

Sont incluses dans les taux les indemnités accessoires et les charges patronales.

Décision n°38/2017 : Un marché adapté est passé avec la SA TPL pour un montant de 238 859.40 € TTC (tranche ferme et tranche optionnelle), afin de réaliser le lot n°1 VDR du marché de travaux de requalification de la rue du Bois Bordier à Semoy.

Décision n°39/2017 : Un marché adapté est passé avec EIFFAGE SCBM pour un montant de 25 297.20 € TTC afin de réaliser le lot n°2 AEP du marché de travaux de requalification de la rue du Bois Bordier à Semoy.

Décision n°40/2017 : Un marché adapté est passé avec CITEOS pour un montant de 15 409.68 € TTC afin de réaliser le lot n°3 Eclairage public du marché de travaux de requalification de la rue du Bois Bordier à Semoy.

Décision n°41/2017 : Un marché adapté est passé avec INCA pour un montant de 25 774.80 € TTC afin de réaliser la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries sur le site de la Valinière.

Décision n°42/2017 : Une convention tripartite est passée entre le collège Condorcet, le département du Loiret et la commune de Semoy pour la mise à disposition des équipements sportifs de la commune de Semoy (le gymnase et le Dojo) au collège Condorcet en vue de la pratique de l'éducation physique et sportive dans le cadre des programmes obligatoires définis par l'Education nationale. La commune recevra une participation départementale correspondant aux frais de fonctionnement des installations sportives fixée selon un barème défini par le département.

Décision n°43/17 : Une convention est passée avec l'association Mots et Couleurs pour la location de l'exposition « Je compte jusqu'à 13 » dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Elle sera présentée à la bibliothèque municipale du 24 janvier au 12 février 2018. Il sera versé 740 € à l'association pour la location.

Décision n°44/17 : Un contrat d'intervention est passé avec Monsieur Jamet, artiste invité, afin qu'il anime les conférences lecture à la bibliothèque de Semoy le 20 janvier, le 17 février et le 7 avril 2018. Il sera versé à l'artiste un montant de 600 €.

Décision n°45/17 : Un contrat d'intervention est passé avec l'association Scène en scène, intermédiaire auprès de Madame Céline Harlingue, conteuse, et invitée à intervenir dans le cadre de la semaine culturelle 2017-2018. Il sera versé à Madame Harlingue un montant de 390€.

Décision n°46/17 : Une convention est passée avec le Groupement d'Employeurs Val De Loire afin qu'il mette à disposition de la commune un ou plusieurs salariés pour l'encadrement d'ateliers découvertes du 08 janvier au 26 juin 2018.

Décision n°47/17 : Une convention avec Madame BELLOUARD, médecin pédiatre est conclue afin qu'elle exerce la mission de médecin référent de la structure petite enfance « Les Petits Princes » à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée d'un an reconductible trois fois. Elle interviendra trois fois chaque année sous forme de vacation de 3 heures. Le taux de rémunération horaire est fixé à 40€ net.

Décision n°48/17 : Une convention est passée avec la société CERALIM afin d'effectuer les contrôles microbiologiques de la fabrication des préparations alimentaires à raison d'un passage tous les deux mois. La convention est valable 1 an à compter du 01/10/2017 et pourra être renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Le montant annuel de la prestation s'élève à 401 € TTC. Des examens supplémentaires pourront être effectués au tarif préférentiel de 37 € TTC.

Décision n°49/17 : Une convention de coopération avec l'association « Les Bouchons d'amour 45 » est passée afin de favoriser des actions de développement durable et notamment le recyclage de matériaux non dégradables. L'association mettra à la disposition de la commune plusieurs bacs de collecte à la mairie, à la maison des associations et au centre culturel. La commune se charge de mettre des bacs de collecte aux écoles élémentaires et école maternelle ainsi qu'au centre de loisirs.

03- DÉPENSES IMPRÉVUES

Décision n°02/17 : Dépense imprévue pour engager et mandater le montant de 890.00 € correspondant à l'avis d'attribution pour la consultation concernant le choix de l'aménageur pour la ZAC du Champ Prieur.

INTERCOMMUNALITÉ

RH

88/17 - MISE EN ŒUVRE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES. TRANSFERT DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SEMOY VERS ORLÉANS MÉTROPOLE ET MISE À DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES ENTRE ORLÉANS MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE SEMOY APPROBATION DE L'IMPACT DES TRANSFERTS DE PERSONNEL ET DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ASCENDANTE

FINANCES

89/17 - TRANSFERTS DE COMPÉTENCES - TRANSFERT DES CONTRATS DE PRÊTS AFFÉRENTS AUX COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À ORLÉANS MÉTROPOLE

90/17 - COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES - CONVENTIONS DE GESTION TRANSITOIRE PASSÉES AVEC LES COMMUNES – MODIFICATION DES ANNEXES FINANCIÈRES - PASSATION D'AVENANTS

91/17 - EAU - REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SEMOY AU BILAN DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE D'ORLÉANS MÉTROPOLE - APPROBATION

**SYSTEMES
D'INFORMATION**

92/17 - DISPOSITIF DES BIENS PARTAGÉS APPLIQUÉ AUX LOGICIELS – APPROBATION DU RÉGLEMENT-CADRE DE MISE À DISPOSITION

**STATUTS DE LA
METROPOLE**

93/17 - ORLÉANS MÉTROPOLE – MISE EN ŒUVRE DU PROJET MÉTROPOLITAIN 2017-2030 – STATUTS DE LA MÉTROPOLE – TRANSFERT DE NOUVELLES COMPÉTENCES FACULTATIVES À LA MÉTROPOLE ET MODIFICATIONS DE SES STATUTS – APPROBATION

FINANCES

94/17 - BUDGET PRINCIPAL 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

95/17 - TARIFS MUNICIPAUX 2018

96/17 - INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER MUNICIPAL

97/17 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

98/17- DÉBAT D'ORIENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2018

99/17 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES ÉVENTUELLES D'INVESTISSEMENT POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2018

JEUNESSE

100/17- CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE BOIGNY-SUR-BIONNE AU CENTRE DE LOISIRS FRANÇOISE DOLTO DE SEMOY

PERSONNEL

101/17 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS INDEMNITAIRES

CULTURE

102/17 - CONCOURS PHOTO 2017 – REMISE DES PRIX

